

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2011  
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil onze, le vingt-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mil onze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

**PRESENT(E)S** : A. CORZANI, JC. VAN WEERSTH, F. BERG, S. LEONARD, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, S. LUCCHESI-PALLI, P. FRANGIAMORE, JJ. GOTTINI, G. KEFF, E. KOZLOWSKI, J. DAUMET, R. METZINGER, G. MASSENET, M. FISCHER, M. CROCENZO, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BAGGIO, N. OREILLARD,

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** : L. GERARD par A. CORZANI  
L. BERTIN par S. LEONARD C. CELKA par N. OREILLARD  
I. PIEROLO par Ch. ZATTARIN K. GANDOLFI par R. METZINGER  
G. CHAVEROT par L. VIGO J. DI CESARE par F. BERG

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S** : Ch. QUELIER, B. PAPA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. René METZINGER

Après avoir donné lecture des pouvoirs, fait voter le dernier compte rendu (adopté à l'unanimité) et accepté la candidature en tant que secrétaire de séance de R. Metzinger, le Maire a sollicité et eu l'accord du conseil sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Adoption d'une motion contre la décision financière d'Arcelor Mittal.

**1- FINANCES COMMUNALES**

**1.1- Budget annexe de la maison médicale : décision modificative n°1**

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires suivantes :

**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
60612 électricité	+ 6 112.00 €	758 produits divers gestion courante (charges des locataires)	+ 2 874.00 €
6068 fournitures diverses	+ 300.00 €	7018 vente d'électricité	+ 3 000.00 €
611 entretien circuits frigorifiques	+ 807.00 €	774 subvention exceptionnelle	+ 5 706.07 €
61522 entretien bâtiment	+ 510.00 €		
61523 entretien réseaux	- 185.00 €		
6188 contrats divers	- 1 570.00 €		

6262 frais télécom	-	100.00 €		
66112 intérêts courus non échus	+	5 706.07 €		
Total	+	11 580.07 €	Total	+ 11 580.07 €

#### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
1322 subv Région	+ 300 000.00 €	1312 subv Région	+ 300 000.00 €
1323 subv Département	+ 230 524.00 €	1313 subv Département	+ 230 524.00 €
1328 subv FEDER	+ 560 726.55 €	1318 subv FEDER	+ 560 726.55 €
Total	+ 1 091 250.55 €	Total	+ 1 091 250.55 €

#### **1.2- Budget annexe du service de l'eau : décision modificative n°1**

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires suivantes :

#### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
6152 entretiens, réparations	- 6 683.47 €		
66111 intérêts des emprunts	+ 6 683.47 €		
Total	0.00 €	Total	

#### **1.3- Prise en charge de dépenses**

A l'unanimité, le conseil municipal a accepté de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Facture de l'association « Entente Sportive Jovicienne » : 195 € : repas et boissons servis dans le cadre des festivités du 13 juillet 2011 (024/62571)
- Remboursement à la coopérative scolaire de l'école maternelle Ravenne : 161 € : activités organisées au château de Malbrouck de Manderen (255/6188).

#### **1.4- Récupération de la TEOM 2010 auprès des locataires des logements communaux**

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le recouvrement de la TEOM 2010 sur ses locataires en appliquant 1.59 % de réduction.

#### **1.5- Remboursement des frais de gestion des budgets de l'eau et de la maison médicale vers celui de la Ville**

Alors que les crédits budgétaires ont été prévus aux budgets primitifs, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le remboursement des frais de gestion et de suivi, par le personnel de la Ville, des budgets annexes de l'eau et de la maison médicale, respectivement à hauteur de 1 250 € et de 5 835 € (correspondant à la gestion administrative du service et à certaines interventions techniques).

#### **1.6- Chantier humanitaire 2011 mis en place par Initiative Solidarité Sénégal : reversement à l'association de la participation de l'Etat**

Dans le cadre du chantier humanitaire 2011 mis en place par l'association Initiative Solidarité Sénégal pour la construction et l'équipement d'un collège dans le village de Kassack-Nord, la ville a porté le dossier auprès du ministère des affaires étrangères et européennes pour l'obtention d'une aide. Elle a ainsi pu percevoir une subvention de 5 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de procéder à son reversement au profit de l'association Initiative Solidarité Sénégal.

Il est précisé que cette subvention n'a pas pour objet d'être déduite de la subvention d'avance votée en fin d'année dernière. Son remboursement est calculé par rapport au bilan global du chantier humanitaire.

## 2- MARCHES - SUBVENTIONS

### **2.1- Réfection de la cour de l'école « Les Tilleuls » 2<sup>ème</sup> tranche : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DGE**

Alors que le projet de réfection de la cour de l'école primaire « les Tilleuls » - 2<sup>ème</sup> tranche, a été approuvé en séance de conseil municipal du 28 septembre 2010 pour un montant de 33 500 € HT, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, en complément des subventions déjà sollicitées auprès du Conseil Général.

### **2.2- Changement et mise en conformité des feux tricolores au carrefour Hôtel de ville/rue de la Corvée/rue du Commerce : demandes de subventions**

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le projet de changement et de mise en conformité des feux tricolores au carrefour rue de l'Hôtel de Ville – rues du Commerce et de la Corvée, estimé à 26 000 € HT.

A cet effet, des subventions sont sollicitées auprès du Conseil Général au titre de la D.C.I., au taux de 30 %, et auprès de l'Etat sur divers fonds (notamment amendes de police), aux taux et montant maximums.

### **2.3- Numérisation du cinéma « Casino » : demandes de subventions**

Alors que la numérisation du cinéma « Casino » a été prévue au budget primitif pour un montant de 84 803 € HT, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter des subventions, aux taux et montants maximums, auprès du Centre National de la Cinématographie, du Conseil Régional et, en dernier recours, auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER, si les financements précédents n'atteignent pas 80 % des dépenses HT.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la modernisation du cinéma et dans la continuité des travaux réalisés et en cours : réfection intérieure et de la toiture.

## 3- PERSONNEL

### **3.1- Contrats d'embauche d'artistes intermittents**

A l'unanimité, le conseil a autorisé l'embauche de :

- 6 musiciens à l'occasion des repas des anciens du 2 octobre 2011
- 3 chanteurs à l'occasion du concert « Les rendez-vous de Curel » du 28 octobre 2011.

### **3.2- Modification du tableau des emplois permanents**

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la mise à jour le tableau des effectifs de la Commune en :

- supprimant les postes suivants validés par le Comité Technique Paritaire du 28/07/2011 :
  - 1 poste de moniteur-éducateur
  - 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- créant les postes suivants :
  - 1 poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 28 H de travail hebdomadaire
  - 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

### **3.3- Compte-Epargne-Temps**

A l'unanimité, et après avis favorable du C.T.P. du 15 septembre dernier, le conseil municipal a fixé les conditions de mise en œuvre du Compte Epargne-Temps (C.E.T.) en direction des agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service au sein de la collectivité.

Il s'agit concrètement de la faculté ouverte à ces agents de « stocker » les jours de congés non pris au cours d'une année, et de les utiliser ultérieurement.

Le C.E.T. peut être alimenté par les jours de congés, les jours d'A.R.T.T. et les jours de récupération (dans la limite de 10 jours par an), sans pouvoir excéder 60 jours. Néanmoins, les agents doivent prendre effectivement 20 jours au moins de congés annuels par an.

Les jours acquis au titre du C.E.T. ne pourront être liquidés que par le biais des congés, sous réserve des nécessités de service ; en aucun cas, ils ne donneront lieu à indemnisation.

## **4- COOPERATION INTERCOMMUNALE**

### **4.1- Transfert d'une compétence à la CCPO**

Après avoir rappelé la démarche entreprise par la commune pour la création d'un syndicat mixte des transports, qui a fait l'objet de plusieurs délibérations cette année, Monsieur le Maire a expliqué à l'assemblée la nécessité de transférer à l'échelon intercommunal (la CCPO) la compétence « transport de personnes au sein d'un périmètre de transport urbain ». Ce vaste projet doit permettre à tout à chacun, où qu'il puisse se trouver, de se déplacer en mobilisant tous types de transports : utilisation des gares ferroviaires, mise en place de lignes de bus et mise en service d'un transport à la demande en direction des secteurs les plus isolés. Grâce au Versement Transport (taxe instituée auprès de tous les employeurs, privés et publics, embauchant plus de 9 salariés) voté par le syndicat à hauteur de 0.55 %, ce dernier devrait pouvoir équilibrer ses comptes.

A l'unanimité, le conseil municipal a accepté le transfert de compétence.

### **4.2- SIVU fourrière du Jolibois**

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le retrait des communes de Saint-Supplet et Serrouville.

Par contre, le conseil municipal s'est abstenu sur l'adhésion des communes de Mondelange, Angevillers, Koenigsmacker, Waldwisse, Sierck les Bains, Zoufftgen et Sérémange-Erzange, au motif que ces villes sont pour certaines, très éloignées de la fourrière ce qui va générer de longs déplacements et affaiblir en conséquence le service rendu aux villes.

Par ailleurs, il est rappelé qu'à sa création, la stratégie était de faire adhérer l'ensemble des villes qui se trouvaient à l'intérieur d'un périmètre déterminé. Avec ces nouvelles adhésions, l'esprit d'origine n'est plus respecté et le syndicat s'éparpille.

Avec ce vote abstentionniste, le Maire souhaite faire réagir rapidement le syndicat concerné.

## **5- AFFAIRES SCOLAIRES**

### **5.1- Revalorisation de la contribution scolaire**

A l'unanimité, sur proposition de l'Union Intercantonale des maires de Briey-Homécourt, le conseil municipal a décidé de fixer le montant de la contribution scolaire des communes de résidence pour les enfants scolarisés à l'extérieur de la commune à hauteur de 159.18 € pour l'année scolaire 2011-2012, soit une augmentation de 2%.

## 6- URBANISME – PATRIMOINE - HABITAT

### **6.1- Etudes de conception de l'éco-quartier "L'Hermitage" : demandes de subventions**

Alors qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribuée, pour un montant de 110 000 € HT, au groupement Buisson - Grosse Architecture de Strasbourg, pour des études de conception sur le futur éco-quartier "L'Hermitage", le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter des subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional. Ces financeurs peuvent intervenir à hauteur de 70 %, les dépenses éligibles étant plafonnées à 60 000 € HT. La subvention pourrait atteindre 42 000 €. Il faut préciser que seuls dix dossiers de ce type seront subventionnés en Lorraine.

### **6.2- Accord de principe pour l'achat d'une bande de terrain privé rue des Cités Basses**

A l'unanimité, le conseil municipal a donné son accord de principe à l'achat d'une bande de terrain à un administré, à l'angle de la Rue des Cités Basses et de la rue de Ravenne afin que la Commune puisse créer un parc de stationnement. La surface sera d'environ 530 m<sup>2</sup> et les Domaines ont estimé à 25 € le mètre carré, soit un coût total de 10 000 € TTC. Les frais de géomètres seront à la charge de la Commune.

### **6.3- Subvention pour le ravalement de façades**

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'attribuer les primes aux propriétaires des numéros 8, 18 et 45 de la rue Pierre de Bar, 4 et 65 Cités des Grandes Fiches. Elles représentent 40 % du montant hors taxes de la facture acquittée.

- **Les travaux effectués au n° 8** s'élèvent à 9 000,17 € H.T. La prime est de 3 600,07 €.
- **Les travaux effectués au n° 18** s'élèvent à 2 024,54 € H.T. La prime est de 809,82 €
- **Les travaux effectués au n° 45** s'élèvent à 11 662,93 € H.T. La prime est de 4 665,17 €
- **Les travaux effectués au n° 4** s'élèvent à 1 890 € H.T. La prime est de 756 €
- **Les travaux effectués au n° 65** s'élèvent à 1 137,44 € H.T. La prime est de 454,98 €.

Pour information, l'opération de ravalement de façade s'est terminée le 30 août 2011. Sur les 32 maisons concernées, 10 ont participé à cette opération. Un total de 15 492,41 € de subvention aura été alloué.

Le Maire a demandé à la commission compétente de réfléchir à poursuivre ce dispositif sur d'autres secteurs.

## 7- INFORMATION

### **7.1- Information sur le projet de construction sur l'emplacement de l'ancien commissariat**

Le Maire informe le conseil municipal que le projet de construction d'un immeuble collectif, avec des logements, notamment pour personnes âgées, et des cellules médicales au rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien commissariat, a été validé le 20 septembre dernier par le comité d'investissement de Batigère Nord-Est. Cette construction permettra de donner un second souffle au bas de Franchepré. Une bâche d'annonce sera prochainement installée sur le site avertissant la population de l'intention de B.N.E..

Le conseil municipal sera tenu régulièrement au courant de l'état d'avancement de ce projet qui fera l'objet de délibérations ultérieures.

### **7.2- Motion refusant la décision purement financière d'Arcelor Mittal**

Le Maire a donné lecture du projet de motion qui se présente comme suit :

« Le Conseil Municipal de Joeuf, réuni le 27 septembre 2011, s'inquiète des fermetures programmées pour début octobre du Haut Fourneau P6 de Hayange, de la filière liquide de Hayange-Serémange et de l'agglomération de Rombas. Il dénonce avec force et véhémence cette décision du groupe Arcelor-Mittal qui se fait au mépris des 2 000 salariés qui sont directement ou indirectement menacés.

Cette entreprise, qui demeure rentable, a toujours contribué au développement économique de la vallée de la Fensch et de la France. Elle est productrice de richesses grâce au savoir-faire de son personnel mais aussi grâce à l'aide précieuse des Ecoles d'Ingénieurs et des Universités de la Région Lorraine qui mettent tous leurs projets de recherche au service de la sidérurgie.

Le projet ULCOS (Ultra-low CO2 Steelmaking) déposé a un coût estimé à 733 millions d'euros.

- 256 millions d'euros sont espérés de l'Union Européenne
  - 150 millions d'euros sont promis par l'Etat
  - 30 millions d'euros par les collectivités territoriales (Régions, Département, Communauté d'Agglomération)
  - 110 millions d'euros pris sur les fonds d'Arcelor-Mittal pour le maintien des autres équipements
  - 9 millions d'euros fournis par l'ADEME pour des études.
- 178 millions d'euros au final à investir par Arcelor Mittal et le consortium.**

Ces investissements devraient être la garantie de la pérennité de la sidérurgie sur le secteur. La décision d'arrêter ces deux hauts-fourneaux sera grave de conséquences ; l'inquiétude est d'autant plus vive qu'aucun investissement n'est prévu pendant la période d'arrêt.

Pourtant, les profits sont toujours là : 2,6 milliards d'euros pour le premier semestre ! Le groupe Arcelor Mittal mène une politique industrielle au profit exclusif de ses actionnaires et au détriment des salariés qui ont construit sa richesse, aggravant la situation sociale de lorrains déjà durement touchés par une succession de crises et toujours à la recherche d'un second souffle.

L'Etat et Arcelor Mittal s'étaient, après la fermeture de Gandrange, engagés à la pérennisation de la filière liquide pour voir aboutir le projet ULCOS. Or, les décisions à court terme qui viennent d'être prises sont aux antipodes de ces promesses. Les arrêts successifs de l'outil de production finiront par le condamner.

La Ville de Joeuf, solidaire des salariés et communes concernés, n'accepte pas que ces derniers soient les victimes de la décision purement financière de la part du groupe Arcelor Mittal. Nos secteurs ont déjà subi la perte de plusieurs milliers d'emplois lors des restructurations successives des mines et de la sidérurgie. Ils ne sont pas prêts à accepter ces nouveaux sacrifices faits, à leur détriment, sur l'autel de la rentabilité.

La municipalité de Joeuf s'associe à la colère des syndicats et de tous les salariés, ainsi que de leurs familles. Elle appelle à se joindre à l'opération « ville morte » organisée par les syndicats et la ville de Hayange le samedi 1<sup>er</sup> octobre prochain, place de l'hôtel de ville, de 14h à 16h. »

Alors que L. Vigo précise que le projet ULCOS n'est pas remis en cause, le Maire répond que l'objet de la motion n'est pas de viser ULCOS mais bien la prise de décision financière d'Arcelor Mittal qui, à terme, laisse craindre une fermeture définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, refuse la décision purement financière d'Arcelor Mittal.

### **7.3- Décisions**

Monsieur le Maire a informé le conseil des décisions qu'il a prises depuis le conseil du 17 juin 2011 jusqu'au 6 juillet 2011.

N°	DATE	OBJET
1551	08/06/2011	Signature d'une convention de location aux fins d'un hébergement temporaire pour une famille
1552	08/06/2011	Signature d'une convention d'hébergement temporaire dans le cadre du péril imminent sis 27 rue Eugène Bastien
1553	08/06/2011	Signature d'une convention de mise à disposition de la cyber-base au profit de la société Formabilis
1554	09/06/2011	Signature de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition d'un local à l'espace Wayant avec le Conseil Général
1555	09/06/2011	Signature de l'avenant n° 1 au contrat de location et maintenance des photocopieurs avec la Sté Canon France Est
1556	09/06/2011	Signature de la convention de mise à disposition du Pétanque Club d'un local au complexe sportif
1557	21/06/2011	Signature du marché de travaux de mise en conformité du couloir de l'école primaire de Génibois 2 <sup>ème</sup> tranche avec les Stés EPRS, Rento, Parachini
1558	21/06/011	Réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès du CRCA (Crédit Agricole) pour le financement des opérations d'investissement
1559	22/06/2011	Fixation de la participation financière aux mini-séjours sportifs 2011 du service jeunesse
1560	24/06/2011	Souscription d'un contrat de maintenance pour 4 défibrillateurs avec la Sté Schiller pour 360 €
1561	27/06/2011	Modification des régisseurs de la régie d'avances des dépenses liées aux séjours extérieurs du service jeunesse, avec effet au 05/07/2011
1562	27/06/2011	Signature du marché de remplacement des huisseries extérieures dans différents bâtiments communaux avec la Sté Ménard
1563	04/07/2011	Signature du marché de travaux de remplacement de chaudières à l'école les Tilleuls avec la Sté Godin pour 31 470 E HT
1564	04/07/2011	Signature des marchés de réfection de la cour de l'école Les Tilleuls avec les Stés Eurovia pour 27 236,51€ HT, et Fassotte pour 8 700 € HT
1565	05/07/2011	Signature d'un bail professionnel entre la ville, la CCPO et Mme Di Natale, orthophoniste, au sein de la maison médicale
1566	04/07/2011	Modification des régisseurs de la régie d'avances des dépenses liées aux séjours extérieurs du service jeunesse avec effet au 18/07/2011

1567	06/07/2011	Signature du marché de travaux de marquage routier avec la Sté Toniazzo pour un montant de 8 897 € HT
1568	06/07/2011	Signature des marchés de travaux d'aménagement intérieurs dans l'église Notre Dame de Franchepré avec les Stés Lapiere pour 10658 € HT et Trammat pour 9 055 € HT
1569	06/07/2011	Signature du marché de travaux pour la réfection de voiries avec la Sté Eurovia pour 80 000 € HT

La séance a été levée à 20H45.

Le Maire, **André CORZANI**  
Vice-Président du Conseil Général

